



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (Jambes)
Tél.: 081/327.211

Votre contact :

Christine RAMELOT, Directrice
Tél. : 081/327.457
Christine.ramelot@spw.wallonie.be

Vos réf. :

Nos réf. : 050401/PHB/CRT/ Circ-mesure 5.1.4.

Annexes : -

Namur, le

Objet : Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté – Mesure 5.1. Augmenter l'accessibilité des services de santé de proximité.

Circulaire visant à encourager les CPAS et autres opérateurs de l'action sociale à mieux informer les populations fragiles sur les possibilités de suivi médical

Mesdames,
Messieurs,

Le 10 septembre 2015, le Gouvernement wallon a adopté son premier **Plan transversal de lutte contre la pauvreté (PLCP)**, élaboré à l'initiative et sous la coordination du Ministre-Président Paul MAGNETTE.

En son axe « Santé », le PLCP prévoit notamment d'encourager les CPAS et les autres opérateurs de l'action sociale à mieux informer les populations fragiles sur les possibilités de suivi médical. Cette action vise à sensibiliser les bénéficiaires des CPAS à **l'intérêt d'ouvrir un dossier médical global (DMG) auprès de leur médecin généraliste et de s'inscrire auprès d'un organisme assureur.**

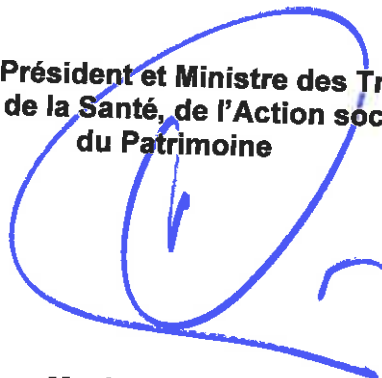
Je vous invite donc à intégrer, si ce n'est déjà fait, ces recommandations dans la pratique professionnelle des travailleurs sociaux de votre institution.

A toutes fins utiles, les informations relatives au DMG et à l'intérêt que présente cette démarche sont accessibles via ce lien : <http://www.riziv.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/facilite-financiere/Pages/dossier-medical-global.aspx#.WErC3HkzWUk>

Convaincu que vous ne manquerez pas d'accorder à la présente toute l'attention qu'elle requiert, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

160117

**Le Vice-Président et Ministre des Travaux
publics, de la Santé, de l'Action sociale et
du Patrimoine**



Maxime PREVOT